

## IMPORTANT

Actes de candidature PE/117/S et PE/118/S:

Suite à une faute d'imprimerie, une erreur s'est glissée sur les deux dernières pages des actes de candidature où le numéro de l'avis de recrutement n'est pas correct.

Il faut donc utiliser l'acte de candidature correspondant à la procédure pour laquelle vous souhaitez postuler où **le numéro de l'avis de recrutement est indiqué sur les deux premières pages.**

Application forms PE/117/S and PE/118/S:

Due to a printing error on the application forms the number of the recruitment procedures is wrong on the last two pages of each form.

Therefore, please use the application form on which **the number of the recruitment notice indicated on the first two pages** corresponds to the procedure for which you wish to apply.

